

Recommandations pour 2004-2005 du Comité consultatif sur l'enseignement technique et professionnel

Le Comité consultatif sur l'enseignement technique et professionnel recommande que l'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel :

1. mette à profit et améliore les activités axées sur la sensibilisation et la valorisation de l'image de l'enseignement technique et professionnel qui ont été mises en place au cours de la première année de l'initiative, et coordonne des activités de promotion et de sensibilisation liées à l'enseignement technique et professionnel, à la formation en matière de compétences appliquées et aux perspectives de carrières dans les métiers, et ce, avec les intervenants concernés, lorsque cela est possible;
2. appuie l'élaboration et la mise en œuvre d'un seul diplôme d'études secondaires et la notion qu'un tel diplôme comprenne une mention du programme ou du domaine principal d'études;
3. favorise l'élaboration et la mise en application d'une terminologie uniforme pour les programmes d'études et les cours techniques et professionnels pour refléter les normes actuelles relatives aux métiers ainsi que les liens qui existent entre les arts industriels, les programmes de formation professionnelle, l'apprentissage et les collèges, le cas échéant;
4. appuie les efforts de mise en place, au niveau divisionnaire, d'un continuum de présentation des habiletés de vie-travail pour les élèves du primaire au secondaire qui serait fondé sur le Plan directeur pour le design en développement vie-travail actuellement en place;
5. favorise, avec l'appui des divisions scolaires, les occasions qui permettent de présenter aux élèves des concepts concernant les perspectives liées au travail pratique et aux métiers, et appuie la mise en œuvre de cours d'arts industriels et de vie-travail (par exemple les sciences familiales) débutant dans les années d'études intermédiaires;
6. favorise et appuie les efforts pour augmenter la participation des élèves du niveau secondaire à l'option Métiers au secondaire (ce choix profiterait aux élèves qui n'ont pas accès à des programmes d'études techniques et professionnels dans leur école);
7. appuie l'étude, l'élaboration et la mise en place de méthodes non traditionnelles de prestation de programmes afin d'offrir des voies équitables et accessibles à l'enseignement technique et professionnel;
8. appuie l'orientation professionnelle dans les écoles intermédiaires et secondaires et en fasse une priorité;

9. encourage les universités et les collèges à inclure au programme pour les étudiants en éducation et en éducation professionnelle un module obligatoire sur l'orientation professionnelle;
10. aide à élaborer des mécanismes qui donneront aux éducateurs davantage d'occasions de perfectionnement professionnel axé sur l'enseignement technique et professionnel et un meilleur accès à celles-ci;
11. appuie les efforts d'élaboration de programmes menant à un diplôme collégial dans un domaine appliqué.

De plus, le Comité consultatif sur l'enseignement technique et professionnel recommande :

12. que la composition du comité soit étendue pour inclure des représentants de la section opérationnelle du Conseil de l'enseignement postsecondaire;
13. qu'en réponse à une pénurie croissante d'enseignants qualifiés dans les domaines technique et professionnel, il y ait un examen exhaustif de la formation des enseignants pour les cours techniques et professionnels;
14. que la Province maintienne son soutien financier aux programmes d'enseignement technique et professionnel par l'entremise des ministères de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle et de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, et qu'elle assure le maintien et la durabilité de cette aide financière au-delà de la durée actuellement proposée aux termes de l'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel.